Fiche signalétique

Vertex® 60SV

OSHA HCS 2024
Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) 2015 rev 2022
Mexique NOM-018-STPS-2000; NOM-018-STPS-2015
Système général harmonisé (SGH)

Date d'émission : 23-03-2022 **Numéro de révision:** 1.4.1
Date d'impression : 29-12-2025

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur du produit

Nom du produit : Vertex® 60SV

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée: ignifugeants
Suppresseur de Fumée

Utilisations contre-indiquées Aucun connu.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Entreprise : J.M. Huber Corporation
3100 Cumberland Boulevard, Suite 600
Atlanta, GA 30339 USA
Tel: +1 678 247-7300

Internet www.huberadvancedmaterials.com

Contact E-Mail www.huberadvancedmaterials.com/contact

1.4. Numéro d'appel d'urgence

CHEMTREC: 1 +800-424-9300 ou 1 +703-527-3887 International

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Statut réglementaire de l'OSHA Cette matière n'est pas considérée comme dangereuse selon Hazard Communication Standard (la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses) d'OSHA (29 CFR 1910.1200)

SGH Classification Ce produit n'est pas classé comme dangereux selon les lignes directrices du SHG de l'ONU et l'étiquetage n'est pas requis

Dangers physiques Non classé

Risques pour la santé Non classé

Danger pour l'environnement Non classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Symboles/pictogrammes Aucun

Mot indicateur Aucun

Mentions de danger Aucun

Conseils de prudence

Prévention Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène industrielle
Ne pas respirer les poussières
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

Intervention EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon

Entreposage Entreposer à l'écart des matières incompatibles
Conserver dans un endroit sec

Élimination L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales

HNOC (danger non classé autrement) Aucun connu.

Dangers associés aux utilisations connues ou raisonnablement prévues Aucun connu.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Nom chimique	Numéro CAS	% en poids
Hydroxyde de magnésium, surface traitée	1309-42-8	>98

SECTION 4 : Premiers soins

4.1. Description des premiers soins

Conseils généraux Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

	Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité. Dans le doute ou en présence de symptômes, obtenir une consultation médicale.
Contact avec les yeux	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Contact avec la peau	Laver abondamment à l'eau et au savon.
Ingestion	Se rincer la bouche à fond avec de l'eau.
Inhalation	Ne pas respirer les poussières. S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
Danger par aspiration	Pas une voie d'exposition prévue.
4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés	Peut causer une irritation des muqueuses et des voies respiratoires. Un contact avec la poussière peut causer une irritation mécanique ou un dessèchement de la peau.
4.3. Indication des éventuels besoins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	Le traitement doit être symptomatique et de soutien. S'assurer que le personnel médical est conscient du (des) produit(s) en cause, qu'il prend des mesures pour se protéger et qu'il empêche la progression de la contamination.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Agents extincteurs appropriés
Eau pulvérisée (brouillard). Mousse. Produit chimique. Dioxyde de carbone (CO2).

Moyens d'extinction inappropriés
Aucun connu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Aucun connu.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection particulier pour les pompiers
Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection contre les produits chimiques.

Mesures de lutte contre l'incendie
Une eau atomisée peut être utilisée pour refroidir les contenants fermés. Aucune mesure particulière de protection contre l'incendie n'est requise. Procédures courantes pour des feux de produits chimiques.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidental

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter la formation de poussière. S'assurer une ventilation adéquate. Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8. Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.

Pour le personnel autre que le personnel d'intervention

Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.

Pour les intervenants d'urgence

Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé. Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8.

6.2. Précautions pour le protection de l'environnement

Éviter un écoulement vers les voies d'eau et les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Déversement majeur : Ne pas balayer la poussière à sec. Mouiller la poussière avec de l'eau avant de la balayer ou d'utiliser un aspirateur pour la collecter Petit déversement: Ramasser avec un aspirateur ou balayer le produit et le placer dans un conteneur de déchets

6.4. Référence à d'autres sections

Section 8 : Gestion de l'exposition et protection personnelle. Consulter la section 13 pour d'autres renseignements sur le traitement des déchets.

SECTION 7 : Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Minimiser la formation et l'accumulation de poussière. Ne pas respirer les poussières. S'assurer une ventilation adéquate. Porter des vêtements de protection individuelle appropriés pour empêcher un contact avec la peau. Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité. Entreposer à l'écart des matières incompatibles.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Hydroxyde de magnésium, surface traitée

OSHA	TWA: 15 mg/m³ total dust 5 mg/m³ respirable
ACGIH	TLV-TWA: 8-hr : 10 mg/m³ (total dust) 3 mg/m³ (respirable fraction)
NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health)	TWA 15 mg/m³ Poussière totale
Canada	Non déterminée

Concentration estimée sans effet (CESE) Aucun renseignement disponible

Dose dérivée sans effet (DNEL) Aucun renseignement disponible

Valeurs limites biologiques : Aucun renseignement disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques Procurer une bonne norme de ventilation contrôlée (5 à 10 changements d'air l'heure). Utiliser une ventilation pour garder les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage	Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).
Protection de la peau et du corps	Porter un vêtement de protection approprié.
Protection des mains	Lors d'opérations où il peut se produire un contact prolongé ou répété avec la peau, il faut porter des gants imperméables.
Protection respiratoire	Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Risques thermiques Aucun connu. Porter un vêtement de protection approprié.

Mesures d'hygiène Aucun renseignement disponible.

Contrôles de l'exposition liés à la protection de l'environnement Éliminer conformément à la réglementation locale.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:	
État physique	Solide Poudre
Couleur	Blanc
Odeur	Inodore
pH :	8.4 - 10.2 5% Eau suspension
Point de fusion / intervalle de fusion	Non applicable
Point de fusion / point de	Non applicable

congélation	
Point initial d'ébullition et plage d'ébullition	Non applicable
Point de congélation	Non applicable
Point d'éclair :	Incombustible
Inflammabilité	Non applicable
Limite supérieure d'inflammabilité:	--
Limite inférieure d'inflammabilité	--
Pression de vapeur	Non applicable
Densité de vapeur relative	Non applicable
Densité de vapeur relative	Non applicable
Densité	Aucune donnée disponible
Densité relative	2.4 g/cm3, 20° C
Solubilité dans l'eau	11,7 mg/l, 25 °C
Solubilité dans d'autres solvants	Aucun renseignement disponible
Coefficient de partage	Non applicable
Température d'auto-inflammation	Non applicable
Température de décomposition	626 °F (330° C)
Viscosité	Aucun renseignement disponible.
Viscosité cinématique	Non applicable
Propriétés comburantes	Non applicable
Caractéristiques des particules	Aucun renseignement disponible
Teneur en COV (%)	Non applicable

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique
Non applicable

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité
Non applicable

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Stable dans des conditions normales
10.2. Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Aucun danger particulier connu
10.4. Conditions à éviter	Matières incompatibles Formation de poussière
10.5. Matières incompatibles	Acides forts
10.6. Produits de décomposition dangereux	Aucun connu

SECTION 11 : Données toxicologiques

Informations générales Il est conseillé aux utilisateurs de tenir compte des limites nationales d'exposition professionnelle ou d'autres valeurs équivalentes.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Hydroxyde de magnésium, surface traitée

LD50s and LC50s	2.1 mg/L Inhalation LC50 Rat 4 h
DL50 par voie orale	8500 mg/kg Rat

Toxicité aiguë	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits
Toxicité chronique	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.
Sensibilisation respiratoire	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Un contact prolongé ou répété peut assécher la peau et causer une irritation
Sensibilisation cutanée	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits
Toxicité pour la reproduction	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.
Cancérogénicité	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.
Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.
Toxicité pour certains organes cibles - Exposition répétée	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Informations sur les mélanges et informations sur les substances Mélange

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Ne pas respirer les poussières Peut causer une irritation des voies respiratoires
Ingestion	L'ingestion ne représente pas une voie probable d'exposition
Peau	Un contact avec la poussière peut causer une irritation mécanique ou un dessèchement de la peau
Yeux	Un contact de la poussière avec les yeux peut mener à une irritation mécanique

Danger par aspiration	Pas une voie d'exposition prévue.
Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	Irritant effects. Coughing. Discomfort in the chest. Shortness of breath.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes	Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou suspecté
11.2.2. Autres renseignements	Non applicable

SECTION 12 : Données écologiques

12.1. Toxicité Non considéré comme nocif pour la vie aquatique

Hydroxyde de magnésium, surface traitée

Classification WGK (AwSV) 5209. WGK: nwg

12.2. Persistance et dégradabilité Ne se biodégrade pas facilement.

12.3. Potentiel de bioaccumulation Aucun.

Coefficient de partage	Non applicable
Facteur de bioconcentration (FBC)	Aucune donnée disponible.

12.4. Mobilité dans le sol Aucun.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance ne remplit pas les critères pour une classification comme substances PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou suspecté

12.7 Autres effets nocifs Aucun connu

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des

déchets

Méthodes d'élimination	L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales.
Emballages contaminés	Un résidu de produit peut rester dans les contenants vides. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.
Codes de déchets	Des codes de déchet doivent être attribués par l'utilisateur en fonction de l'application du produit

Hydroxyde de magnésium, surface traitée

Catalogue européen des déchets	060299.
Classification WGK (AwSV)	5209. WGK: nwg

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Mode de transport (routier, maritime, aérien, ferroviaire)

TMD Transport des marchandises dangereuses (Canada)	Non réglementé
DOT	Non réglementé
ADR	Non réglementé
RID	Non réglementé
ADN	Non réglementé
IATA	Non réglementé
IMDG/IMO	Non réglementé
OACI	Non réglementé

14.1. Numéro de l'ONU ou numéro d'identification Aucun

14.2. Nom d'expédition des Nations unies Aucun

14.3. Classe(s) de danger pour le transport Aucun

14.4. Groupe d'emballage Aucun

14.5. Dangers pour l'environnement Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable

14.7. Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI
Non applicable

SECTION 15 : Informations sur le réglementation

Inventaires mondiaux

Nom chimique	Numéro CAS	No EC	Australie (AIIC)	Canada (LIS)	Chine (IECSC)	Japon	Corée du Sud (KECL)	Mexique	Thailand (TECI)	Nouvelle-Zélande	Taïwan	Philippines (PICCS)	TSCA : États-Unis
Hydroxyde de magnésium, surface traitée	1309-42-8	215-170-3	Y	Y	Y	(1)-386 (ENCS) (ISHL)	KE-22716	Y	55-1-01344	Y	Y	Y	A

Légende X / Y: Est conforme à (aux) ; A: Actif ; - / N: Exempté / Non inscrit(e)

Règlements fédéraux aux États-Unis

EPA

CERCLA
Non réglementé

SARA 313
Aucun

SARA 302
Non inscrit(e)

SARA 304
Non inscrit(e)

SARA 311/312 Catégorisation dangereuse
Non

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Nom chimique	No. CAS	Proposition 65 de la Californie	Massachusetts	Minnesota	New Jersey :	Pennsylvanie
Hydroxyde de magnésium, surface traitée	Confidentiel	N	N	N	N	N

Légende Y: Listed ; N: Not Listed

La Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986 de la Californie (Proposition 65)
Ce produit ne contient aucun produit chimique de la Proposition 65

CANADA

SIMDUT :
Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits dangereux (HPR) et la SDS contient toutes les informations requises par le HPR

SECTION 16 : Autres informations

Préparée par Huber Engineered Materials (HEM) Global Regulatory Affairs
HEM.HAMregulatory@huber.com

Date d'émission : 23-03-2022
Date d'impression : 29-12-2025

Numéro de révision: 1.4.1

Raison pour la Version OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis).

Conseils relatifs à la formation Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

Abréviations et acronymes Centre international de recherche sur le cancer (CIRC)
Association du transport aérien international (IATA)

Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)
Base de données internationale pour des informations chimiques uniformes (IUCLID)
Statut et classification du système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT)
DOT (département des transports)
OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)
TWA - Time-Weighted Average (Moyenne pondérée dans le temps)
Réglementation en matière de classification, d'étiquetage et d'emballage des substances et des mélanges (CLP) (CE 1272/2008)
EPI - équipement de protection individuelle
NIOSH - National Institute for Occupational Safety and Health
TMD (Transport de marchandises dangereuses) Canada
CERCLA (Loi complète sur la réponse environnementale, la compensation et la responsabilité)
Quantité à déclarer (RQ) (RQ/% dans le mélange)
STEL - Short Term Exposure Limit (Limite d'exposition de courte durée)
TLV® - Threshold Limit Value (Valeur limite d'exposition)
Dose dérivée sans effet (DNEL)
SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :
Demande biochimique en oxygène (DBO)
Demande chimique en oxygène (DCO)
OACI (air)
(IMDG) Code maritime international des marchandises dangereuses
ADR (European Agreement Concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
RID (Agreement Concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail)
Appareil de protection respiratoire autonome à pression positive (APRA)
Système général harmonisé (SGH)
SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986)
TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques)

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte

Fin de la fiche signalétique